

# EDUCATION & PROTECTION DE LA NATURE

## \_ LES ESPACES PROTÉGÉS \_

### I. LA BIODIVERSITÉ SOURCE D'APPRENTISSAGES

NB : *biodiversité* peut être ici entendu par le mot *nature* qui est un terme fort, d'avantage compréhensible d'un plus large public et porteur de sens dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Prenons l'exemple des Réserves naturelles (RN) Catalanes pour aborder la biodiversité, ou plus largement le mot nature. Ces RN travaillent actuellement sur un « Schéma d'éducation, de formation et de sensibilisation et à la biodiversité », la porte d'entrée choisie pour la réalisation de ce document est la BIODIVERSITÉ. Cette notion peut être vue sous différents angles, notamment celui de l'empreinte humaine qui correspond à une biodiversité héritée, ainsi que celui de la naturalité à savoir la biodiversité provenant de la non intervention de l'homme dans la nature. En effet les espaces protégés sont entre autres des réservoirs de biodiversités et la connaissance de ces ressources passent par un respect des biodiversités héritées et naturelles. L'objectif principal de cette démarche est de « réconcilier l'Homme à la Nature » (RNF, 2005). L'éducation à la biodiversité est un outil au service de la conservation de la biodiversité dans et en dehors des espaces naturels protégés. Cette mesure de gestion s'inscrit dans l'anticipation de problèmes liés à l'altération de la biodiversité. Pour y parvenir les chemins sont pluriels pour toucher les individus : les approches scientifiques, émotionnelles, sensibles se mêlent.

### II. LA RÉGLEMENTATION SUPPORT DE L'ÉDUCATION À LA NATURE

La réglementation est parfois nécessaire et parfois inadaptée, mais est un bon moyen pour apprendre la pédagogie de l'interdit ou pédagogie de la conservation, de la protection. Les parcs, les RN et autres espaces réglementés sont en effet des outils de protection tout autant que de gestion et de lieux de découvertes. Mais si protection il y a, c'est aussi parce que ces espaces portent en leur cœur des milieux d'une grande rareté qui compensent des zones périphériques souvent fortement dégradées, plus difficilement gérables dû au grand nombre d'usagers, ou à forte concentration humaine.

D'un autre côté on peut s'étonner de cette volonté de mise sous cloche qui n'a sans doute plus lieu d'être actuellement. Au contraire les espaces protégés sont un potentiel important d'éducation à l'environnement via, entre autre, l'explication du pourquoi de la réglementation en place et leur potentiel de limiter l'aménagement (on rejoint là, la pédagogie de l'interdit). D'ailleurs, cette volonté de faire de ces espaces protégés des lieux d'éducation est inscrites dans leurs missions fondamentales. Pour les Réserves naturelles nationales il s'agit de « *protéger, gérer et faire découvrir* », alors que pour les Parcs naturels régionaux parmi leurs missions ils ont un devoir « *d'accueil, d'éducation et de sensibilisation* ». Il paraît alors évident de s'appuyer sur des orientations tout à fait officielles pour mener des actions d'éducation à la nature, sans oublier qu'il existe des commissions, des rencontres de personnes qui planchent sur le rôle éducatifs de ces espaces protégés.

### III. INQUIÉTUDES. ET SI...

Que dirions-nous si d'autres utilisateurs de la nature cherchaient à alléger la réglementation ? Cette attitude individualiste (égoïste ?) pousserait chacun à agir en fonction de ses désirs en oubliant les autres usagers et déboucherait sur des conflits perpétuels où ce dernier revendiquerait un bout de place dans le décor en question. Il faut aussi rappeler que ces zones ne représentent qu'une portion infime de notre territoire ayant une réglementation stricte. En ce sens il semble important de travailler en intelligence avec les acteurs de protection de la nature afin de montrer ces biodiversités tout en veillant à respecter les règles du jeu en ne remettant pas en cause les décisions existantes concernant la protection de la nature. Ainsi, plutôt que de se mettre en porte à faux, il faut valoriser le travail d'éducateur à la nature et légitimer les pratiques existantes, sans pour autant devenir un simple support d'information et de communication au service d'un gestionnaire. En effet, il est capital que l'éducateur à la nature ne soit pas assimilé aux nombreux consommateurs de nature qui la considèrent comme un support de leurs activités, car pour l'éducateur à la nature ce n'est pas juste un support mais le fondement, la valeur, de son activité.

### IV. L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DES ESPACES PROTÉGÉS

Encore trop souvent l'éducation à l'environnement est utilisée comme simple outil de communication au service de la protection de la nature dans les zones réglementées. Afin de mieux la valoriser il semble essentiel de créer des lieux d'échanges entre éducateurs à la nature, gestionnaires et usagers de ces espaces pour se positionner en acteur professionnel et responsables. Il s'agit de s'appuyer conjointement sur les compétences des uns et des autres. Les espaces naturels protégés sont des sources d'apprentissage très intéressantes et il s'agit donc de pouvoir simplement continuer à mener des actions d'éducation sur le terrain sans revendiquer le droit d'aller partout en tout temps, de faire ce que l'on veut, quant on veut ; mais bien d'amener les personnes à considérer la sensibilité écologique des espaces et des espèces vis à vis de certaines activités anthropiques. Il est temps d'acquérir une culture et une maturité, de se dire que la flore et la faune ont besoin de zones sanctuaires et qu'une protection renforcée des milieux naturels n'est pas une intolérable atteinte à notre liberté de circuler et d'utiliser. Car pour conserver la biodiversité et la pratique de certaines activités humaines, il est souvent question de dosage. La sensibilité écologique des espaces et des milieux concerne parfois des lieux et des saisons précis. La relation Homme-Nature dans une optique de conservation de la biodiversité passe par des compromis ; l'autolimitation des actions humaines est un défi, sur une planète toujours plus habitée.

### V. LA NATURE DE PROXIMITÉ

L'idée que ces zones protégées abritent une nature extra-ordinaire n'est pas sans poser quelques questions qui sous entend, qu'il existe une nature ordinaire. Cette dernière n'a pas toujours de statut clair, or elle est fort utile à celle se trouvant en espaces protégés en tant que convoyeuse d'espèces d'un milieu à un autre. Il serait donc judicieux de s'interroger sur la nécessité de la protéger elle aussi ! Peut-être est-ce le rôle de l'éducateur à la nature, un travail d'initiation à la nature s'appuyant en priorité sur la nature de proximité ? D'où la nécessité de remettre la nature au 1<sup>er</sup> plan, d'assimiler des connaissances naturalistes et de vivre des expériences émotionnelles nécessaires afin d'être bien plus que de simple animateur environnement .